



La Celle Saint-Cloud

**VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉCISION DU PRESIDENT N° DEC_26-06_P_P
Tarifs de sortie 2026 pour la programmation du Local
des Jeunes

Je soussigné, Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles R123 -21 à R123-24 du Code de l'action sociale et des familles, autorisant la délégation pour l'attribution des prestations gérées par le C.C.A.S.,

Vu le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 26 juin 2020 (délibération n° DEL 20-12) et notamment son article XV relatif aux délégations au titre des articles du Code de l'action sociale et des familles sus visés,

Vu la délibération n° DEL 25 -36 du 17 décembre 2025 relative aux tarifs de sortie organisées par le Local des Jeunes en 2026,

Considérant le besoin de tarif unique sur l'année 2026 selon la nature et le coût de certaines sorties,

Décide d'appliquer les tarifs suivants pour les sorties organisées par le Local des Jeunes sur la base du barème ci-après :

	Coût de revient de la sortie inférieur à 10 € (hors encadrement)	Coût de revient de la sortie compris entre 10,01 € et 25€ (hors encadrement)	Coût de revient de la sortie compris entre 25,01 € et 50€ (hors encadrement)
Tarif de la sortie	7 €	15 €	25 €

La présente décision fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.

La directrice par intérim du Centre Communal d'Action Sociale, le Comptable Public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

Un compte-rendu synthétique des décisions prises est inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 22 avril 2026,

Le Président du C.C.A.S

Richard LEJEUNE



Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20260422-DEC_26-06_P_P-
AR
Date de transmission : 23/04/2026
Date de réception en Préfecture : 23/04/2016
Date de publication : 22/04/2026